

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Initiative populaire tendant à donner une nouvelle teneur à l'article 34^{quater} de la constitution fédérale

(Initiative du Parti suisse du travail sur l'AVS)

(Aboutissement)

Au vu du rapport du Bureau fédéral de statistique du 8 janvier 1970 sur les résultats de l'examen des listes et des cartes de signatures déposées le 2 décembre 1969 à l'appui de l'«initiative fédérale pour une véritable retraite populaire», il est

décidé:

1. L'initiative populaire visant à donner une nouvelle teneur à l'article 34^{quater} de la constitution fédérale (institution d'une retraite populaire), qui a été présentée sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces, a abouti, le chiffre de 50 000 signatures valables exigées par l'article 121, 2^e alinéa, de la constitution fédérale, ayant été atteint.
2. Sur 58 294 signatures déposées, 58 085 sont valables.
3. Ces résultats seront communiqués au Secrétariat central du Parti Suisse du travail, Feldstrasse 46, 8004 Zurich, et publiés dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 14 janvier 1970

Chancellerie fédérale suisse:
Le chancelier de la Confédération,
Huber

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1970
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.01.1970
Date	
Data	
Seite	50-60
Page	
Pagina	
Ref. No	10 099 382

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.